



## INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

**Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question préalable : le projet est-il susceptible d'avoir des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?**

### NOTICE

En application du droit européen, le décret n°2010-365 du 09 avril 2010, complété par la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000, a défini une liste nationale des activités, travaux, aménagements ou interventions dans le milieu naturel soumis à évaluation d'incidences. Une liste locale complémentaire est arrêtée par le préfet de région ou par le préfet maritime selon leurs domaines de compétences respectifs.

*Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre l'absence d'incidence ou leur caractère négligeable. Il permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000, ou de démontrer le caractère négligeable de l'incidence. **Attention, si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.***

#### **1° Pour situer le projet par rapport au réseau Natura 2000:**

Consulter les sites internet suivant:

le site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement:  
[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature\\_Paysage.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/10/Nature_Paysage.map)

le site Géoportail:

<http://www.geoportail.fr/visu2D.do?ter=metropole>

#### **2° Pour connaître les enjeux des sites Natura 2000**

Consulter les sites internet suivant:

le site de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement:  
[http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=128](http://www.diren.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=128)

le portail Natura 2000:

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR52.html>

**3° Pour analyser les incidences du projet:**

Contactez l'opérateur du site Natura 2000 concerné

Prendre contact auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan

**Autre endroit où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

-- Dans le **DOCOB** lorsqu'il est élaboré

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site (site internet de l'INPN)

Départements	n°ZSC	n°ZPS	Dénomination du site	Opérateur/animateur	Date d'approbation du DOCOB	Lien vers DOCOB
35/56/44	FR5300002		Marais de Vilaine	Institut d'Aménagement de la Vilaine	05/06/08	<a href="http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/IDOC/IFD/_IFD_RE_FDOC_0136882/document-d-objectifs-natura-2000-du-site-marais-de-vilaine-fr-4300002-zsc">http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DEFAULT/IDOC/IFD/_IFD_RE_FDOC_0136882/document-d-objectifs-natura-2000-du-site-marais-de-vilaine-fr-4300002-zsc</a>
29/22/50	FR5300003		Complexe de l'Est montagnes noires	Communauté de Communes du Kreiz Breiz	*	*
35/56	FR5300005		Forêt de Painpont	syndicat mixte pays de Brocéliande	11/06/07	<a href="http://foret-de-painpont.n.2000.fr/site/le-document-d-objecifs">http://foret-de-painpont.n.2000.fr/site/le-document-d-objecifs</a>
22/29/50	FR5300006		Rivière Elié	Syndicat Mixte Elié-Isle-Laite	23/03/13	
29/56	FR5300026		Rivière Scoff, Forêt de Pont Callect, Rivière Same	Syndicat mixte du bassin du Scoff	26/09/12	<a href="http://www.syndicat-scoff.fr/index.php/nos-actions/site-natura-2000">http://www.syndicat-scoff.fr/index.php/nos-actions/site-natura-2000</a>
56	FR5300027	FR5310063	Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées	Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon	26/04/16	<a href="http://www.site-gavres-quiberon.fr">http://www.site-gavres-quiberon.fr</a>
56		FR5310064	Baie de Quiberon	*	*	*
56	FR5300028		Rade de Lorient	Lorient agglomération	05/02/13	<a href="http://radeorient.n.2000.fr/docob">http://radeorient.n.2000.fr/docob</a>
56	FR5300029		Ria d'Étel	Syndicat mixte de la Ria d'Étel	26/06/12	<a href="http://ria-etel.n.2000.fr/participer/le-docob-du-site">http://ria-etel.n.2000.fr/participer/le-docob-du-site</a>
56	FR5300029		Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	02/10/13	<a href="http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-golfe-dumorbihan">http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-golfe-dumorbihan</a>
56	FR5300030	FR5310080	Golfe du Morbihan	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.		
56			Rivière de Pénerf, Marais de Suscinio	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan		
56	FR5300031	FR5310092	Rivière de Pénerf	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	05/02/13	<a href="http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-rivieredepenerf">http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-rivieredepenerf</a> <a href="http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-rivieredepenerf">http://www.golfe-morbihan.fr/le-docob-rivieredepenerf</a>
56	FR5300032		Ile de Groix	Commune de Groix assistée de Lorient Agglomération et Agence française pour la biodiversité (partie marine)	11/04/06	<a href="http://groix.n.2000.fr/le_docob">http://groix.n.2000.fr/le_docob</a>
56	FR5300033		Belle-Île en mer	Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer	02/06/08	<a href="http://www.ccbi.fr/nature">http://www.ccbi.fr/nature</a>
56			Iles Houat Hoedic	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
56	FR5312011		Iles Houat Hoedic	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
44/56	FR5300034		Estuaire de la vilaine	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
44/56	FR5310074		Baie de Vilaine	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
22/29/50	FR5300035		Forêt de Quénecan, vallée du Poulanc, landes de Liscous et gorges du Daoulas	Communauté de Communes du Kreiz Breiz	28/08/15	
44/56	FR5200626		Marais du Més, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer	Cap Atlantique	27/06/11	<a href="http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/IDOC/IFD/_REFDOC_0529733/">http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/IDOC/IFD/_REFDOC_0529733/</a>
44/56		FR5212007	Marais du Més, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer, île Dumet	Cap Atlantique	27/06/11	<a href="http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/IDOC/IFD/_REFDOC_0529733/">http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/IDOC/IFD/_REFDOC_0529733/</a>
44/56		FR5212013	Mer Braz	Agence française pour la biodiversité (partie marine)	*	*
56	FR5300058		Vallée de l'arz	Syndicat Mixte du grand bassin de l'Oust	20/12/13	<a href="http://valleedelarz.n.2000.fr/natura-2000-et-vous/le-docob">http://valleedelarz.n.2000.fr/natura-2000-et-vous/le-docob</a>
29/56	FR5300059		Rivière Laite, Pointe du Talud, étangs du Loch et de Lannec	Lorient agglomération	26/09/12	<a href="http://siteguideploemeur.n.2000.fr/docob">http://siteguideploemeur.n.2000.fr/docob</a>
56	FR5302001		Chiroptères du Morbihan	Conseil départemental (pour la partie à ce jour achevée de la rédaction du DOCOB)	30/11/15	<a href="http://www.morbihan.gouv.fr/contenu/download/2126/1/169762/file/DOCOB%20chiropteres%20du%20Morbihan%20V_finale.pdf">http://www.morbihan.gouv.fr/contenu/download/2126/1/169762/file/DOCOB%20chiropteres%20du%20Morbihan%20V_finale.pdf</a>

## PREFET DU MORBIHAN

### INCIDENCES NATURA 2000 NOTICE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE

Formulaire projets de travaux ou d'activités pour répondre à la question préalable :

**Le projet est-il susceptible d'avoir des incidences  
sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?**

#### Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : [Eric Villechien](#)  
Adresse : [14, Résidence Les Hauts de Kéraude 56270 PLOEMEUR](#)  
Téléphone : [02 97 37 47 68/ 06 85 93 57 06](#) Fax : /  
Email : [eric.villechien@gmail.com](mailto:eric.villechien@gmail.com)

## A- Evaluation préliminaire

### a. Nature du projet

*Préciser le type d'aménagement prévu, la nature de l'activité (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, curage d'un fossé, drainage, création de digue, création d'un sentier, etc.).*

[Randonnée Entre Terre et Mer/ 4<sup>ème</sup> édition, 29 septembre 2024](#)

70 bénévoles pour l'organisation, environ 900 participants attendus dont 2/3 de vététistes et 1/3 de marcheurs, pas de public. Service sécurité assuré par groupe de bénévoles (traversées de route ou passages à risque), stationnement sur parking public de Ploemeur.

Circuits VTT : ouverture à 7h30 et fermeture à 14h00.

Circuit pédestre : ouverture à 7h30 et fermeture à 14h00.

### b. Situation du projet

*Lieu du projet :*

Départ et arrivée des participants, salle polyvalente de la Chataigneraie à Ploemeur.  
- 3 circuits VTT de 21, 40, 50 ou 63 km empruntant les chemins et sentiers usuels des communes de Ploemeur et Guidel.

- 1 circuit pédestre de 10,13 ou 17 km empruntant les sentiers et chemins usuels de la commune de Ploemeur et Larmor-Plage.

Le projet est situé en :

- Site classé
- Site inscrit
- Réserve Naturelle
- Arrêté de protection de biotope
- Parc Naturel National
- Loi Littoral
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF
- Zone ZICO
- Zone RAMSAR

Le projet est situé :

Cas 1) Hors site Natura 2000

**FR5300059 Site «Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »**

Cas 2) A proximité de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

**FR5300059 Site «Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »**

Cas 3) A l'intérieur de site(s) Natura 2000

Dans ce cas, citer les noms du ou des sites concerné(s):

**FR5300059 Site «Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »**

-Dans les cas 2) et 3), joindre une carte de localisation précise du projet par rapport au périmètre du ou des sites Natura 2000 concernés

-Dans le cas 3) , joindre un plan de situation détaillé au 25 000 ème avec superposition de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire (se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour obtenir ces données).

### **c.Evaluation préliminaire**

A l'aide d'un exposé sommaire mais argumenté, décrire les incidences possibles du projet sur l'état de conservation des habitats ou des espèces ayant justifié la désignation du ou des site(s) Natura 2000. (*Pièce à joindre à la présente notice*)

**La manifestation envisagée (estimation : 900 participants vététistes ou marcheurs, 70 bénévoles, pas de public) peut potentiellement avoir différents types d'incidences sur les habitats naturels d'intérêt européen et pour certaines espèces :**

- **Erosion du sol et dégradation des habitats naturels par piétinement ou écrasement.**
- **Pollution, transformation du site par abandon de déchets divers.**
- **Dérangement de la tranquillité de la faune (avifaune notamment).**
- **Destruction de la flore par arrachage.**

Le projet, de par sa nature, son importance, sa localisation à l'intérieur du site ou sa proximité , la topographie, l'hydrographie, le fonctionnement des écosystèmes, les caractéristiques des habitats et espèces pour lesquels le site a été désigné, est susceptible d'avoir des incidences sur le ou les sites Natura 2000 concernés

Oui

Non

(Répondre par oui ou par non en cochant une case)

Si la case « non » est cochée, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

#### **d Evaluation détaillée**

Réaliser une analyse des différents effets du projet sur le ou les site(s) : permanents et temporaires, directs ou indirects, cumulés avec ceux d'autres projets portés par le même demandeur.

Les effets potentiels de la manifestation sur le site de sa réalisation sont les suivants :

- Erosion du sol et dégradation des habitats naturels par piétinement ou écrasement : dégradation voire destruction de la biodiversité végétale et atteinte directe à la faune associée. NB : la restauration (par mise en défens) des habitats naturels ainsi impactés peut nécessiter de longues années.

- Pollution du site par abandon de déchets divers : dépôt de déchets « non biodégradables » dont le temps de dégradation reste souvent fort long. Les déchets « verts » peuvent aussi être impactant : ils peuvent venir enrichir le sol et modifier la nature de la couverture végétale, entraînant un appauvrissement en espèces et une banalisation du milieu et du paysage.

- Dérangement de la tranquillité de la faune (avifaune notamment) : la faune sauvage, notamment en période de reproduction, nécessite une certaine tranquillité. Le dérangement répété de l'avifaune nicheuse, par exemple, peut conduire à l'abandon des nids par les parents.

- Destruction de la flore par arrachage : la cueillette non contrôlée des plantes peut conduire à la disparition pure et simple d'espèces.

(Cf. mesures correctives, tableau annexé ci-après)

Des guides méthodologiques thématiques (dragages, projets éoliens, projets de carrières, manifestations sportives) sont à la disposition des porteurs de projets pour les aider à identifier et hiérarchiser les incidences. Ces guides sont téléchargeable sur le portail Natura 2000 à l'adresse suivante: <http://www.natura2000.fr>

Si le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives au regard des objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000 concernés, l'évaluation est terminée, sinon continuer à l'étape suivante.

### **B- Mesures de réduction ou de suppression des incidences**

**Remplir le tableau figurant en annexe**

Lorsque les étapes décrites aux c) et d) ci-dessus ont caractérisé un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc...) pour supprimer ou atténuer les dits effets.

**Ces propositions engagent le porteur du projet pour son éventuelle réalisation.**

Description de la manifestation	Localisation par rapport au site Natura 2000	Habitats et espèces potentiellement concernés en site Natura 2000	Effets prévisibles	Précautions Réduction du risque	Evaluation de l'incidence
<p>Randonnée pédestre et randonnées VTT « Entre Terre et Mer » (29 septembre 2024)</p> <p>Circuits VTT : 21, 40, 50 ou 63 km, ouverts de 7h30 à 14h00.</p> <p>Fréquentation attendue : 500 à 600 participants.</p> <p>Circuits pédestres : 10, 13 ou 17 km, ouvert de 7h30 à 14h00.</p> <p>Fréquentation attendue : 200 à 300 participants.</p> <p>Pas de public.</p>	<p>L'activité se situe, selon le parcours, à l'intérieur ou à proximité, ou encore à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000.</p> <p>(voir cartes jointes pour l'ensemble des circuits)</p>	<p>(code Union Européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estuaire (habitat UE 1130).</li> <li>- Estran (UE 1140).</li> <li>- Lagunes côtières (UE 1150).</li> <li>- Végétation des falaises littorales (UE 1230).</li> <li>- Prairies subhalophiles (UE 1410).</li> <li>- Dunes blanches (UE 2120).</li> <li>- Dunes fixées à végétation herbacée ou dunes grises (UE 2130).</li> <li>- Dépressions humides intradunales (UE 2190).</li> <li>- Etangs, mares, canaux eutrophes avec végétation (UE 3150).</li> <li>- Landes sèches et mésophiles (UE 4030).</li> <li>- Mégaphorbiaies eutrophes (UE 6430).</li> <li>- Loutre d'Europe (espèce UE 1355).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation des habitats terrestres par piétinement ou écrasement.</li> <li>- Abandon de déchets (y compris les déchets verts, qui peuvent enrichir le milieu et en modifier la flore naturelle).</li> <li>- Dérangements de la faune (avifaune, Loutre d'Europe).</li> <li>- Destruction de la flore par arrachage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation de routes, chemins ou sentiers préexistants : aucune circulation ou stationnement sur les habitats d'intérêt européen.</li> <li>- Pas de balisage à la bombe de peinture. Utilisation de rubalise et de pancartes cloutées sur piquets enfoncés en terre. Balisage du site la veille de la manifestation.</li> <li>- Points de ravitaillement en zone urbanisée, chemins et parkings (équipés de poubelles).</li> <li>- Déplacement de l'avifaune : manifestation hors période de nidification.</li> <li>- Information faite aux participants avant le départ : affichage d'un code de bonne conduite pour le respect des zones naturelles, de la flore (non cueillette) et de la faune dans les milieux traversés, la gestion des déchets.</li> <li>- Nettoyage et débalisage complet du site à l'issue de la manifestation.</li> </ul>	<p>Pas d'incidence négative attendue sur les milieux naturels et les espèces cités, si les mesures correctives sont bien respectées.</p> <p>Un bilan écrit sera fourni par l'organisateur à l'opérateur Natura 2000 après la manifestation, faisant ressortir les points positifs et, le cas échéant, les points restant à améliorer pour les futures éditions.</p>

Contact en cas de problème de dégradation des habitats et espèces d'intérêt européen : Jean Manelpe, Chargé de mission Natura 2000, Lorient Agglomération, tél : 02 90 74 72 69.

### C- Conclusion (A remplir obligatoirement)

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire ou habitat d'espèce est détruite ou dégradée à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

**Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**Ce projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur le site.**

**NON** : ce formulaire accompagné de ses pièces jointes est à remettre au service instructeur concerné.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet dont le contenu est décrit dans l'article R 414-23 du code de l'environnement doit être établi et transmis au service instructeur concerné.

A (lieu) : *PLEDENEUR*

Signature :

Le (date) : *14/03/2024*

*9/0*  
